Ne pas oublier que Sopo (SOS racisme) a été condamné pour avoir traité Marine d'antisémite

écrit par Maxime | 3 mai 2017
Il est urgent de faire le point aussi sur l'antisémitisme inventé de Marine le Pen.

L'argument du « bal néonazi » ressort encore. On reproche même à Marine le Pen d'être en lien avec une organisation interdite aux femmes. Il faut le faire, alors que c'est une femme !!!

« *Manipulation*« , « *polémique montée de toutes pièces*« , Marine Le Pen a répondu ce mercredi sur son déplacement controversé à un bal organisé par l'extrême droite à Vienne.

La présidente du Front national a rappelé qu'elle dénonçait « *tous les totalitarismes*« , « *nazi*« , « *communiste* » et « *mondialiste*« .

Elle a également déclaré que la polémique avait été « *montée de toutes pièces* » par « *le système*« .

« *Le nazisme fut une abomination et il m'arrive de regretter de ne pas être née à cette période pour avoir pu le combattre*« , a-t-elle également déclaré.

http://www.atlantico.fr/pepites/marine-pen-fn-tolle-bal-extreme-droite-vienne-277603.html

Il faut d'ailleurs savoir que Marine a gagné en justice à ce propos de cette affaire de bal néo-nazi .
Il est important de rétablir la vérité :

L'ancien président de SOS Racisme Dominique Sopo a été condamné aujourd'hui à 600 euros d'amende pour avoir diffamé Marine Le Pen dans un communiqué évoquant la

présence de la présidente du FN à un « bal antisémite » à Vienne. Poursuivi en tant que directeur de la publication du site internet de l'association, sur lequel avait été publié le communiqué le 28 janvier 2012, le tribunal correctionnel de Paris a en outre condamné Dominique Sopo à verser 1000 euros de dommages et intérêts à Marine Le Pen et la même somme au titre des frais de justice.

Présent lors du délibéré, Dominique Sopo a annoncé à l'AFP qu'il ferait appel du jugement, estimant sa condamnation « sans fondement », rappelant la polémique « extrêmement intense et bien documentée » dont la présence de Marine Le Pen à ce bal avait fait l'objet. Dans le communiqué litigieux, intitulé « Marine Le Pen à Vienne, Dirty dancing », l'association antiraciste s'en prenait à la participation de la présidente du Front national à ce « bal immonde » coïncidant « avec le 67ème anniversaire de la libération du camp d'extermination d'Auschwitz ».

Le tribunal a estimé que les éléments soulevés par la défense sont « insuffisants à justifier de la réputation contestée des organisateurs du bal et singulièrement du membre du parti autrichien à l'invitation duquel Marine Le Pen aurait répondu », à savoir Martin Graf, membre du FPÖ, présenté dans le communiqué notamment comme l'un des « représentants des plus durs et violents de l'extrême droite européenne ».

http://www.lefigaro.fr/flash-actu/2014/06/12/97001-20140612FILWWW00208-marine-le-pen-fait-condamner-sos-racisme.php